

MAUREL (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né le 3 février 1741, mort à une date inconnue, était chirurgien à Bain, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, premier député suppléant du département d'Ille-et-Vilaine à la Convention, « à la pluralité des voix ». Il siégea immédiatement, en remplacement de Tardiveau non-acceptant, et n'eut qu'un rôle parlementaire effacé. Au 3^e appel nominal, dans le procès du roi, il répondit : « Comme mesure de sûreté générale, je vote pour la détention jusqu'à la paix. » Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

MAUREL (JACQUES-JEAN-RAYMOND), député au Corps législatif en 1809, né à Grenoble (Isère) le 10 novembre 1758, mort à Grenoble le 31 mai 1842, « fils de M. Raymond-Antoine Maurel, avocat au parlement de Paris et du Dauphiné, et de dame Françoise Dupré », était avocat au parlement de Grenoble au moment de la Révolution. A l'époque du Consulat, il fut nommé conseiller de préfecture à Grenoble. Elu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de l'Isère au Corps législatif, il devint président de chambre à la cour de Grenoble le 17 avril 1811, et fut confirmé dans ces fonctions par Louis XVIII le 22 mars 1816. En 1830, il fut mis à la retraite en cette qualité. Dans les derniers temps de sa vie, M. Maurel prit le titre de « baron de Rochebelle ». Il s'occupa aussi de littérature, traduisit en vers français des éloges de Virgile, et publia : *De l'influence de la poésie sur le bonheur public et privé* (1814) ; *Pétition adressée à la Chambre des pairs* (1831).

MAUREL (MARCELIN), représentant du peuple en 1848, né à Vence (Alpes-Maritimes) le 16 mai 1807, mort à Vence le 24 mars 1877, riche propriétaire, avocat et maire de Vence, d'opinions libérales, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Var à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 52,279 voix (87,328 votants, 96,216 inscrits). Il fit partie du comité des travaux publics, et vota presque toujours avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, M. Maurel se retira dans sa ville natale.

MAUREL (AUGUSTE-BAPTISTIN), député de 1881 à 1888, né à Toulon (Var) le 16 juillet 1841, commença ses études classiques à Toulon et les termina à Paris. Il fit son droit, fut reçu avocat, et fut attaché, jusqu'en 1866, à une étude d'avoué à Paris. A cette date, il revint dans le Var, et s'établit avoué à Toulon. Republicain, il fut appelé, après le 4 septembre 1870, aux fonctions de sous-préfet de Toulon. Il donna sa démission au bout de trois mois, et fut nommé secrétaire général de la préfecture du Var ; mais il quitta l'administration presque aussitôt (mars 1871) pour se fixer au Luc, où il possède des vignobles importants. Membre du conseil municipal de Toulon, M. Maurel ne négligea pas la politique ; il fit une active propagande républicaine dans le département, combattit vivement le gouvernement du 24 mai 1873, puis celui du 16 mai 1877, et devint conseiller gé-

ral du Var pour le canton de Collobrières. En 1878, il fut nommé sous-préfet de Lodève, mais, ayant reçu chez lui, à la sous-préfecture, Louis Blanc, son ami personnel, de passage dans cette ville, il se vit menacé de destitution par le ministère opportuniste. Il ne tarda pas à donner sa démission, et se présenta, comme candidat radical, aux élections législatives du 21 août 1881, dans la 2^e circonscription de Toulon : il fut élu député par 5,840 voix (9,915 votants, 20,091 inscrits), contre 1,903 à M. Heckel, 1,590 à M. Bonis et 207 à M. Decugis. Il s'assit à l'extrême-gauche, devint secrétaire de ce groupe, et prit quelquefois la parole, notamment dans les questions intéressant la marine. Il vota contre les ministères Gambetta et Ferry, et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale du Var, il fut réélu, le 1^{er} sur 4, par 34,103 voix (54,669 votants, 81,487 inscrits), député de ce département. M. Maurel parut alors se rapprocher, en quelques circonstances, de la majorité opportuniste. Etant sur le point d'être nommé gouverneur d'une de nos colonies, il donna sa démission de député, ne fut pas nommé gouverneur, et fut remplacé, comme député, le 9 décembre 1888, par M. Cluseret. Au sujet de cette promotion manquée, un échange de démentis, suivi d'un duel, eut lieu la même année entre M. Maurel et M. Clémenceau.

MAURÈS. — Voy. MALARTIC (COMTE DE).

MAURICE (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN), député de 1842 à 1844, né à Besançon (Doubs) le 8 décembre 1798, mort à Besançon le 15 juin 1844, fit sa carrière dans la magistrature, et devint conseiller puis président de chambre à la cour royale de Besançon. Il était, d'autre part, conseiller général du Doubs, lorsque, le 9 juillet 1842, il fut élu député du 1^{er} collège de ce département (Besançon), par 196 voix (298 votants). M. Maurice siégea dans la majorité conservatrice qui soutint le gouvernement de Louis-Philippe. Décédé en juin 1844, il fut remplacé, le 20 juillet suivant, par M. de Magnoucourt.

MAURICE (NICOLAS-JULES), représentant en 1871, sénateur en 1876, né à Valenciennes (Nord) le 20 juin 1808, mort à Douai (Nord) le 20 mars 1876, maire de Douai sous l'empire, obtint l'installation d'une faculté des lettres dans cette ville. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 11^e sur 28, par 206,498 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits) ; il prit place à droite, fut l'un des 94 signataires de la proposition contre l'exil des Bourbons, vota pour la paix, s'abstint sur l'abrogation des lois d'exil, et se prononça pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le retour à Paris, contre les lois constitutionnelles. Nommé conseiller général du canton de Douai-sud le 8 octobre 1871, il fut en outre élu, le 30 janvier 1876, sénateur du Nord, par 436 voix (811 votants). Il n'eut pas le temps de siéger, étant mort moins de deux mois après.

MAURICE (JULES-LOUIS-LÉON), député de 1885 à 1889, né à Douai (Nord) le 2 février 1834, mort le 23 mars 1890, fit son droit dans sa ville natale et fut reçu avocat. Juge suppléant au tribunal civil de cette ville en 1859, substitut du procureur impérial au même tribunal

il fut nommé, en 1871, substitut du procureur général et, en 1874, conseiller à la cour de Douai; il fut révoqué de ces dernières fonctions en 1883, lors de la réforme de la magistrature. Maire d'Attiches, propriétaire influent, membre de la société d'agriculture de Douai, il avait écioué aux élections du 14 octobre 1877, comme candidat du Maréchal, dans la 1^{re} circonscription de Douai, avec 5,660 voix contre 6,671 à l'Élu, M. Merlin, député sortant. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, il fut élu, le 8^e sur 20, par 161,912 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Il prit place à droite, soutint (juin 1886) les revendications des raffineurs, défendit (février 1887) la surtaxe sur les céréales, combattit la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et se prononça dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

MAURIET DE FLORY (JEAN), député en 1789, né à Villeneuve (Landes) le 21 janvier 1755, mort à une date inconnue, « fils de Pierre Mauriet et de Jeanne Glize », avocat et trésorier des Etats de Marsan avant la Révolution, fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers par la ville de Mont-de-Marsan. Il prêta le serment du Jeu de paume, vota en général avec le parti avancé, mais parut très rarement à la tribune, et fut élu secrétaire de l'Assemblée le 4 juin 1791. Après la session, il resta quelque temps dans la retraite, puis devint commissaire du gouvernement près le tribunal de Mont-de-Marsan. Nommé, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis dans les Landes, il remplit ces fonctions jusqu'en 1815, et passa à cette époque, comme directeur, dans la Haute-Vienne.

MAURY (JEAN-SIFFREIN), député en 1789, né à Valréas (Vaucluse) le 26 juin 1746, mort à Rome (Italie) le 11 mai 1817, était fils d'un cordonnier, ce qu'un biographe exprime à l'aide de cette périphrase : « Si l'on en croit la renommée, né dans une condition inférieure encore à celle du cardinal Dubois, et même du cardinal Albéroni, ce prince de l'Eglise, ainsi que J.-B. Rousseau, eut pour père un de ces artisans qui, dit Voltaire,

Viennent de ma chaussure
Prendre à genoux la forme et la mesure.

On dit même que cet artisan ne travaillait pas en neuf. » Envoyé au collège, Maury fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique; il entra au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, puis à celui de Sainte-Garde. Avant l'âge de vingt ans, fixé à Paris, il se plaça d'abord comme précepteur dans une famille, mais, plus soucieux de ses propres succès que des progrès de son élève, il composa et publia, dès 1766, un *Eloge funèbre du Dauphin* et un *Eloge de Stanislas*, œuvres de jeunesse assez médiocres. Un an après, il concourut pour l'*Eloge de Charles V* et pour les *Avantages de la paix*, sujets de prix proposés par l'Académie française : l'accueil favorable fait à ces deux pièces encouragea Maury, qui, étant entré dans les ordres, s'adonna à l'éloquence sacrée. Admis bientôt à prononcer, devant l'Académie, le panégyrique de saint Louis, puis celui de saint Augustin

devant l'assemblée du clergé de France, l'abbé Maury ne tarda pas à devenir le prédicateur à la mode. Il brilla dans diverses chaires de Paris, et fut appelé à Versailles pour prêcher, devant le roi, l'Avent et le Carême. A un réel talent, Maury joignait une habileté de conduite qui contribua puissamment à son élévation : son adresse à plaire en même temps aux prélats, dont il avait besoin pour arriver aux dignités de l'Eglise, et aux philosophes qui lui étaient utiles pour parvenir aux dignités littéraires, lui valut une abbaye sur la recommandation de l'Académie, et une place à l'Académie par le crédit de quelques abbés; l'abbé de Bois-mont, entre autres, qui fut son collaborateur pour les *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé*, et pour la *Religion en France*, ne cessa de le protéger : il lui résigna le riche prieuré de Lions en Picardie, bénéfice de 20,000 livres de rentes. « Du vivant même de son bienfaiteur, auquel il espérait succéder aussi à l'Académie, Maury rassemblait, écrit un biographe, les matériaux de son éloge; l'abbé de Bois-mont s'en aperçut un jour aux questions multipliées que Maury lui faisait sur les circonstances de sa vie, antérieures à leur liaison : L'abbé, lui dit-il gaiement, vous prenez ma mesure ! » Mais ce fut du fauteuil de Le Franc de Pompignan que Maury hérita, le 27 janvier 1783 : son discours de réception débutait par un exorde d'une insinuante habileté et qui contenait un éloge pompeux de Louis XIV et de son règne. Combien d'honneurs et de bénéfices, l'abbé Maury, lors de la convocation des Etats-Généraux, vit une carrière nouvelle et plus vaste s'ouvrir à son ambition. Elu, le 3 avril 1789, député du clergé par le bailliage de Péronne, il se voua tout entier à la défense de l'ancien régime et de la monarchie, et partagea avec Cazalès, dans l'Assemblée constituante, la direction de la minorité de droite. « Fortement constitué, a dit de lui son collègue Thibaudeau, l'air mâle, hardi, c'était un vrai grenadier politique; avec cela, profonde érudition, éloquence brillante, imagination, vigueur, présence d'esprit. » Des les premières séances, il saisit avec un audacieux empressement toutes les occasions de manifester ses sentiments hostiles à l'égard de la Révolution, et plus d'une fois son zèle pensa lui devenir funeste. « Cœur froidement agité, figure où se peignaient, a dit Carlyle, tous les péchés cardinaux, » il provoqua un jour cette apostrophe menaçante, tombée du haut des tribunes : « Messieurs du clergé, on vous rase. Si vous vous remuez trop, vous vous ferez couper. » Le 14 juillet, le sang ayant coulé dans Paris, l'abbé Maury, qui avait plus d'audace que d'intrepidité, crut pouvoir quitter son poste. La cocarde en tête, l'uniforme sur le dos, protégé par les couleurs de la révolution qu'il combattait, il sortait du royaume quand, reconnu à Péronne sous ce déguisement, il fut arrêté. Son titre de député le sauva. Réclamé par l'Assemblée, il revint sain et sauf à Paris reprendre ses fonctions. Il eut une part active aux délibérations, et parla notamment : contre la vérification commune des pouvoirs, contre les arrêtés du 4 août, contre la motion de saisir les biens du clergé, sur le traitement des religieux, contre la suppression des lettres de cachet, etc. Il demanda la conservation du privilège exclusif de la Compagnie des Indes, se fit plusieurs fois censurer, et intervint dans la plupart des débats importants, sur les événements du 6 octobre, sur les assignats, sur l'organisation judiciaire, etc. Il prit la défense de Barmont, de Mirabeau le jeune, des ministres, nia le prin-

cipe de la souveraineté du peuple, opina contre la réunion à la France du comtat d'Avignon, et protesta à maintes reprises contre les entreprises exercées sur l'autorité royale. Mais ce fut surtout dans la discussion de la constitution civile du clergé que Maury se montra le plus ardent et qu'il appela toute sa verve à son aide. Lors que, le 25 juin 1790, le duc de la Rochefoucauld vint proposer, au nom des comités des domaines et des finances réunis, que l'aliénation de l'ensemble des domaines nationaux fût décrétée, l'abbé Maury se fit avec une grande vivacité l'organe des ressentiments du clergé, appela la vente des domaines nationaux une « impure manœuvre d'agiotage », Talleyrand, évêque d'Autun, « un complice des maltôtiers de la rue Vivienne », et se mit en devoir de défendre la tribune comme il aurait pu faire d'une ville assiégée. Le duc de la Rochefoucauld se présentant pour lui répondre, il porta rudement la main sur lui, le repoussa au risque de le renverser, et provoqua les protestations de la gauche en s'écriant : « Avant d'aliéner les biens du clergé, il est indispensable de connaître la dette publique. Eh bien, je tiens d'un membre du comité de liquidation qu'elle monte à sept milliards ! » « Antagoniste bien plus que rival de Mirabeau, il revenait continuellement à la charge pour se faire battre. Il finit néanmoins par trouver dans son opiniâtreté une protection contre les conséquences que semblait provoquer son imprudence. On riait de le voir s'obstiner à chercher des coups ; et, dans cette guerre où il s'illustra surtout par ses défaites, c'est à son esprit qu'il dut peut-être son inviolabilité. Aussi gai que ses agresseurs étaient furibonds, c'est par des traits heureux qu'il se tira plus d'une fois de peine. — *Y verrez-vous plus clair ?* répondit-il à la foule qui le poursuivait en criant : *l'abbé Maury à la lanterne !* — *Envoyons-le dire la messe à tous les diables !* disait-on un autre jour. — *Soit, mais vous viendrez me la servir, répliqua-t-il, et montrant deux pistolets : coïta mes charettes !* » Il ne demeurait pas en reste avec les dames de la halle. Une d'elles lui ayant fait entendre, en termes qui ne peuvent trouver place ici, que les aristocrates... n'auraient pas le dessus : « *Mesdames, fit-il, vous savez bien qu'on n'en meurt pas !* » Ces saillies et l'attitude martiale qu'il avait sous le petit manteau, lui avaient acquis à la longue une espèce de popularité. Après la séparation de l'Assemblée constituante, l'abbé Maury se rendit en Allemagne, auprès des chefs de l'émigration, qui le félicitèrent de n'avoir pas désespéré de leur cause. Il partit ensuite pour Rome, où de nouvelles dignités l'attendaient. Pie VI ne crut pas pouvoir trop récompenser l'orateur qui, dans maintes circonstances, et surtout quand il avait été question de réunir le Comtat à la France, avait si chaudement défendu les prérogatives du Saint-Siège. Nommé archevêque *in partibus* de Nicée, en 1792, Maury fut envoyé, peu après, en qualité d'ambassadeur de la cour de Rome, à Francfort pour y assister à l'élection de l'empereur François II. Là, brusque et indiscret comme à la tribune, il prouva que les talents diplomatiques n'étaient pas les siens. Il n'en fut pas moins doté, à son retour, de l'évêché de Montefiascone et de Corneto, et nommé cardinal en 1794. Les événements n'altérèrent point sa bonne humeur : de Rome, il écrivait, le 17 mai 1793, à la marquise d'Osmond : « Le bulletin de la France ressemble assez à plus d'une femme en couche : la malade va aussi bien qu'on puisse le désirer. » Maury vécut tranquille, tantôt à Rome, tantôt dans son diocèse, jusqu'en 1798,

époque où les armées de la Révolution vinrent l'y rejoindre. E. happé aux commissaires du Directoire, il se réfugia d'abord à Sienna, puis à Venise, déguisé en charretier. De Venise, il passa à Saint-Petersbourg, et revint à Venise pour assister au conclave qui se tint dans cette ville, en 1799, après la mort de Pie VI. Ramené dans Rome par le nouveau pape, il y présida, avec le caractère d'ambassadeur de Louis XVIII qui habitait alors Mittau. Cependant, Napoléon était devenu empereur. Maury n'hésita pas à lui écrire (1801) pour lui exprimer son admiration et son dévouement ; ayant obtenu la permission (1806) de faire un voyage à Paris, il finit par y rester avec le titre singulier d'ambassadeur du prince Jérôme. Déclaré cardinal français, Maury fut dès lors un des courtisans les plus assidus de l'empereur, qui le nomma encore membre de l'Institut, et lui confia (14 octobre 1810), à la place du cardinal Fesch, l'administration provisoire du diocèse de Paris. Le cardinal eut de fréquentes difficultés avec son chapitre, qu'il fatiguait par de continuelles tracasseries. Quant au spirituel, il n'appela guère l'attention sur lui que par la prédication, et ce ne fut pas avec succès. Dans la chaire comme à l'Académie, il se montra au-dessous de sa réputation ; ses mandements, où il se croyait obligé de rendre compte des opérations de l'armée, semblaient moins sortir du cabinet d'un prélat que d'un bureau d'état-major. De nouveaux sujets de discorde s'élevèrent entre Napoléon et le Pape au sujet de l'institution des évêques de France, le pape, enlevé de Rome, avait été conduit d'abord à Savone, d'où il fut transféré à Fontainebleau. De là, le chef de l'Eglise adressa un bref au cardinal Maury pour lui ordonner de quitter l'administration du diocèse de Paris. Maury n'en fit rien. Aussi Napoléon ne fut pas plus tôt tombé (1814), que, dépouillé par le chapitre de Paris de ses fonctions d'administrateur métropolitain, l'archevêque non institué reçut ordre de quitter le palais archiepiscopal. Repoussé par les Bourbons, il alla chercher un asile à Rome ; il y trouva une prison. Enfermé six mois dans le château Saint-Ange, Maury passa de là dans une maison de lazaristes, d'où il ne sortit, au bout de six autres mois, qu'après avoir donné sa démission du siège de Montefiascone et de Corneto. Il se réconcilia pourtant avec le pape ; mais une affection scorbutique l'emporta, dans la nuit du 10 au 11 mai 1817. Cette maladie avait tellement décomposé ses traits, que, pour l'exposer sur le lit de parade comme l'usage l'exige, on dut lui recouvrir le visage d'un masque. Ses ouvrages les plus remarquables comme orateur sacré sont : 1° un *Essai sur l'Eloquence de la chaire* ; 2° un *Panegyrique de saint Louis* (1772), 3° un *Panegyrique de saint Augustin* (1775) ; 4° un *Discours préliminaire, pour servir de préface à la première édition des Sermons de Bossuet* ; comme orateur profane : un *Eloge de Fénelon* (1771) ; son *Discours de réception à l'Académie française* (1796) ; le *Panegyrique de saint Vincent-de-Paul*. Le 3 avril 1813, Maury avait été fait grand-croix de l'ordre de la Réunion.

MAUSSION (THOMAS-ANTOINE-JEAN DE), député de 1827 à 1830, né à Paris le 13 avril 1764, mort à Arrancy (Aisne) le 1^{er} février 1839, était magistrat en 1784. Il resta en dehors des affaires publiques jusqu'au 18 brumaire, et devint ensuite maire d'Arrancy, conseiller d'arrondissement de Laon, et conseiller général du département Elu, le 24 novembre 1827, député

du grand collège de l'Aisne, par 127 voix (245 votants, 297 inscrits), il assista quelques jours après à un banquet offert aux élus de son département, et y déclara qu'il voulait, comme ses collègues, le maintien du trône constitutionnel, de la Charte et des libertés publiques. Il reentra, en 1830, dans la vie privée.

MAUVAIS (FÉLIX-VICTOR), représentant du peuple en 1848, né à Maiche (Doubs) le 7 mars 1809, mort à Paris le 22 mars 1854, fit ses études au séminaire de Besançon, aux frais de la ville. Il alla ensuite à Paris, où il devint répétiteur de mathématiques à l'institution Barbet, et se lia avec l'académicien Droz qui le présenta à Arago. La protection de ce dernier le fit entrer, en 1836, à l'Observatoire, comme élève-astronome, spécialement chargé des observations météorologiques. En 1843, il devint membre du Bureau des Longitudes et conserva ces fonctions jusqu'en 1854. Le 21 novembre 1843, Mauvais fut élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Bouvard. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Doubs à l'Assemblée Constituante, le 4^e sur 7, par 39,073 voix (67,322 votants, 78,670 inscrits), il siégea à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, Mauvais se consacra exclusivement à ses travaux scientifiques. Le 2 mars 1854, parut le décret qui séparait complètement l'Observatoire du Bureau des Longitudes. En conséquence il dut quitter ce dernier établissement. Il en éprouva une peine si vive qu'il fut atteint quelques jours plus tard d'une fièvre cérébrale au cours de laquelle il se donna la mort. Il a publié quelques articles d'astronomie technique dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* et dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

MAYAUD (PAUL), représentant en 1871, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 15 mars 1814, mort au Tremblay (Maine-et-Loire) le 21 décembre 1881, riche industriel, fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 11, par 96,920 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservistes, fut l'un des 94 signataires contre l'exil des Bourbons, et vota *pour* les préliminaires de paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour à Paris, *contre* les lois constitutionnelles. Il avait été en outre élu, le 8 octobre 1871, conseiller général du canton de Montfaucon (Maine-et-Loire). M. Mayaud reutra, en 1876, dans la vie privée.

MAYER (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, avocat et propriétaire de la verrerie de Creutzvill, fut élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États-généraux par le bailliage de Sarreguemines. Il prêta le serment du Jeu de paume, vota constamment avec la majorité de son ordre, ne prit

la parole qu'une fois, le 7 mai 1791, pour lire un rapport, au nom des comités de l'agriculture, du commerce et de la marine, sur les moyens de rendre navigables les bouches du Rhône, et donna sa démission le 21 janvier 1792.

MAYET (JEAN-MARIE-FÉLIX), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 18 mai 1751, mort à Lyon le 21 novembre 1835, curé de Rochetaillée (Rhône) et bachelier en théologie, fut élu député du clergé aux États-généraux, le 28 mars 1789, par la sénéchaussée de Lyon. Il vota la vérification des pouvoirs en commun, fit partie des comités des finances et de santé, et parla sur les troubles de Lyon. Sa vie parlementaire n'a pas laissé d'autres traces.

MAYET (DANIEL-HENRI), député de 1876 à 1885, né à Bourg-Saint-Maurice (Savoie) le 18 juillet 1815, était procureur au tribunal de Moutiers en 1843. Après l'annexion, il fut avoué au même tribunal, et vendit sa charge peu de temps après (1863). Directeur, sans appointements, de l'établissement thermal de Brides-les-Bains, il fut nommé juge de paix à Bozel au mois de décembre 1870, et renouça ces fonctions pour s'occuper de politique. Conseiller municipal de Moutiers, conseiller d'arrondissement, vice-président du comice agricole, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Moutiers, comme républicain constitutionnel, par 3,759 voix (7,152 votants, 8,810 inscrits), contre 3,375 à M. Louis Bérard; il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie; réélu successivement, le 14 octobre 1877, par 3,934 voix (7,644 votants, 8,891 inscrits), contre 3,690 à M. Bérard, et, le 21 août 1881, par 4,311 voix (4,764 votants, 8,845 inscrits), il continua de siéger dans la majorité républicaine, et ne fut pas réélu en 1885.

MAYET-GENETRY (FLORENT-PHILIBERT), député de 1837 à 1839, né à Paris le 3 octobre 1783, mort à Paris le 8 septembre 1855, étudia le droit et, reçu avocat, se fixa à Bourges, où il plaida avec succès. La révolution de 1830 le fit maire de Bourges. Membre du conseil général du Cher, chevalier de la Légion d'honneur, il brigua la députation le 5 juillet 1831. Après avoir échoué à cette date, avec 49 voix contre 91 au député sortant, M. Devaux, élu; puis, le 21 juin 1834, avec 53 voix contre 103 à M. Devaux, réélu, M. Mayet-Genetry réussit à se faire élire député du 1^{er} collège du Cher, le 4 novembre 1837, par 116 voix (222 votants, 251 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité et soutint le ministère Molé. Il se représenta le 2 mars 1839; mais il eut alors pour concurrent M. Mater (*V. ce nom*), dont l'influence à Bourges était rivale de la sienne, et qu'il rencontra plus d'une fois comme compétiteur: M. Mayet-Genetry échoua avec 97 voix contre 133 à M. Mater, élu. Il échoua encore, le 9 juillet 1842, avec 103 voix contre 144 au député sortant, M. Mater, ainsi que le 1^{er} août 1846, avec 153 voix contre 171 au même concurrent, réélu. M. Mayet-Genetry exerça jusqu'en 1848 les fonctions de maire de Bourges. Il renouça alors à la vie politique, et se retira à Paris où il mourut (1855), officier de la Légion d'honneur.

MAYEVRE DE CHAMPVIEUX (ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 11 janvier 1743, mort à Lyon le

9 janvier 1812, homme de lettres dans sa ville natale, très favorable à la Révolution, fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 147 voix (243 votants). Il prit place parmi les modérés, s'occupa principalement de questions financières, parla sur le projet de création d'une inspection des contributions, et demanda l'ajournement des projets budgétaires de Gilbert-Desmolières; en l'an V, il s'opposa à la mise en état de siège de Lyon sous prétexte de mouvement royaliste, et réclama la formation d'une commission pour au cas où la mesure serait adoptée. Membre du club de Clichy, il fut condamné à la déportation au 18 fructidor, mais put se cacher, et, rallié au 18 brumaire, devint juge au tribunal d'appel de Lyon, le 19 germinal an VIII.

MAYNARD DE LA CLAYE (AUGUSTE-BONAVENTURE-ADOLPHE), député de 1881 à 1889, né à Saint-Florent-des-Bois (Vendée) le 29 juin 1845, riche propriétaire, fut élu, comme candidat royaliste, le 21 août 1881, député de la 1^{re} circonscription de la Roche-sur-Yon, par 9,144 voix (17,955 votants, 22,955 inscrits), contre 8,433 au républicain, M. Jenty, député sortant. Il siégea à l'extrême-droite et vota constamment avec la minorité monarchiste : *contre* les ministères qui se succédèrent au pouvoir, *contre* les crédits du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Vendée, il fut réélu, le 3^e sur 7, par 51,739 voix (92,162 votants, 120,430 inscrits). Il reprit sa place à droite, vota, comme précédemment, *contre* le gouvernement républicain, et se prononça en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

MAYNEAUD-BISFRANC DE LAVEAUX (ETIENNE), député au Conseil des Anciens, et de 1820 à 1824, né à Digoin (Saône-et-Loire), le 8 août 1751, mort à Cormatin (Saône-et-Loire) le 12 mai 1828, appartient aux armées du roi, fut capitaine de dragons avant 1789, chef d'escadron en 1790, et conseiller général de Saône-et-Loire la même année. Lieutenant général en 1793, il entra, le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme député de Saint-Domingue. Il présida (1798) cette assemblée, où le département de Saône-et-Loire le réélut, le 24 germinal an VII, à l'unanimité de 248 votants. Commissaire du Directoire à la Guadeloupe et son agent à Saint-Domingue en 1799, il repartit, le 4 novembre 1820, à la Chambre des députés, comme l'élu du 1^{er} arrondissement de Saône-et-Loire (Mâcon, qui lui avait donné 346 voix (583 votants, 695 inscrits), contre 161 à M. Doria, 54 à M. Febvre, conseiller de préfecture, et 12 à M. Benon-Lacombe. Il siégea au côté gauche, vota avec l'opposition constitutionnelle, et se fit rappeler à l'ordre dans une discussion où il « défendait avec énergie, dit un biographe libéral, les droits de l'ancienne armée ». Il rentra dans la vie privée en 1824.

MAYNEAUD DE PANCEMONT (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Digoin (Saône-et-Loire) le 5 septembre 1755, mort au château de Gênelard (Saône-et-Loire) le 23 février 1836, frère du précédent, appartient à la magistrature sous l'ancien régime, comme président à mor-

tier au parlement de Dijon. De 1797 à 1801, il remplit les fonctions de juge de paix de Pâlings. Napoléon le fit membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et le nomma, en 1806, premier président du tribunal d'appel de Nîmes : il fut confirmé dans les mêmes fonctions en 1811, lors de la nouvelle organisation judiciaire. Baron de l'Empire le 31 décembre 1809, et maître des requêtes au conseil d'Etat, Mayneaud de Pancemont se rallia à la première Restauration, fut maintenu, en 1814, à la tête de la cour royale de Nîmes, et de plus, fut nommé, le 4 juillet de la même année, maître des requêtes au conseil du roi. Le 12 mai 1815, l'arrondissement de Charolles, par 65 voix (97 votants), l'envoya siéger à la Chambre des représentants, dite des Cent-Jours. Il y fit le rapport du projet de loi relatif aux mesures de salut public. Ayant conservé, durant cette période, ses fonctions de magistrat, il en fut privé lors du second retour du roi; mais il reçut (17 février 1816) le titre de premier président honoraire, et fut fait comte le 14 avril 1820.

MAYRAN (CASIMIR-ANTONIN), membre du Sénat, né à Espalion (Aveyron) le 4 mars 1818, alla très jeune à Paris où il dirigea une importante maison de commerce; après avoir réalisé une grosse fortune, il retourna à Espalion en 1853, se livra à l'agriculture, devint conseiller général de l'Aveyron et vice-président du conseil, puis président du comité vinicole de son arrondissement (Espalion), et reçut plusieurs récompenses aux expositions. Chevalier de la Légion d'honneur en 1857, officier le 7 août 1869, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de l'Aveyron, par 237 voix (389 votants), siégea à droite, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, le 23 juin 1877. Réélu, le 25 janvier 1885, au renouvellement triennal, par 492 voix (839 votants), il reprit sa place à droite, combattit la politique du gouvernement, et se prononça, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1887), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MAZADE-PERCIN (JULIEN-BERNARD-THOTHÉ DE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Montech (Tarn-et-Garonne) le 28 mars 1759, mort à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne) le 23 mai 1823, fils de Louis de Mazade-Percin, procureur du roi à Castelsarrazin, et de Anne-Marcelle de Pradai, fut reçu, le 11 juillet 1775, avocat au parlement de Toulouse. Procureur du roi à l'île de la Réunion en 1781, greffier en chef (juin 1782) à la sénéchaussée et amirauté de l'île de France, sénéchal à l'île Bourbon (1785), commissaire des colonies (juillet 1786) à la résidence de Saint-Domingue, ordonnateur de la partie Nord (21 octobre 1789), il remplit encore les fonctions de membre du Conseil supérieur de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue (1^{er} janvier 1794). De retour en France, il se fixa à Toulouse, fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de Castelsarrazin, et fut élu, le 7 septembre 1791, député suppléant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Le 8 septembre 1792, il fut élu député du même département à la Convention, le 12^e et dernier, par 409 voix (661 votants). Il siégea à droite, et, dans le procès de Louis XVI, opina en ces termes : « Je déclare que je ne me crois pas le pouvoir de juger. Je vote, comme législateur,

la réclusion perpétuelle. » Mazade-Percin fut secrétaire de la Convention. Envoyé en mission sur les côtes de l'Océan en mars 1793, il visita les armées, de Nantes à Bayonne, et fut chargé de la surveillance des côtes. Réélu par ses collègues de la Convention (4 brumaire an IV), député au Conseil des Anciens (il avait alors sept enfants), il demanda bientôt un congé, qu'il obtint, pour se rendre à Toulouse; de cette ville il écrivit à l'Assemblée pour se plaindre des insultes qu'il disait avoir éprouvées « de la part des prétendus républicains ». Une vive discussion s'engagea à ce sujet, et la lettre de Mazade fut communiquée au Directoire. De retour à Paris, il prêta « le serment de haine à la royauté et à l'anarchie », confirma de vive voix ce qu'il avait écrit sur les républicains de Toulouse, et quitta l'Assemblée en l'an VI. Il exerça alors la profession d'avocat, et devint, en l'an IX, juge à Castelsarrazin. Il mourut en 1823 juge honoraire. M. Charles de Mazade, son petit-fils, est un des principaux rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, et membre de l'Académie française.

MAZANCOURT (GABRIEL-AUGUSTE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Viviers (Aisne) le 26 mars 1725, mort à Breslau (Silésie) le 31 mars 1809, entra au service en 1747, comme cornette au régiment de cavalerie qui, sous le nom de Noé, fut incorporé dans le régiment de Bourbon en 1761. Capitaine de cavalerie en mars 1754, il fit les campagnes de Flandre, jusqu'en 1760. Il reçut, en février 1764, le brevet de mestre-de-camp, passa lieutenant-colonel au régiment de Bourbon-cavalerie au mois de novembre suivant, et fut fait brigadier des armées du roi le 16 avril 1767. Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, il fut promu au grade de maréchal de camp le 1^{er} mars 1780. M. de Mazancourt fut nommé par le roi président des assemblées provinciales du Valois. Le 30 mars 1789, la noblesse du bailliage de Villers-Cotterets le choisit comme député suppléant aux Etats-Généraux. Appelé à siéger le 5 avril 1790, par suite de la démission de M. de Barbançon, il opina avec la minorité, émigra en 1791, et alla rejoindre le prince de Condé, avec lequel il fit la campagne de 1792, comme commandant en chef des « chasseurs nobles ». Licencié en 1801, il resta à l'étranger jusqu'à sa mort survenue à Breslau, en Silésie (1809). Il avait été fait, en 1795, grand-croix de Saint-Louis.

MAZE (ALEXANDRE-LOUIS-HIPPOLYTE), député de 1879 à 1885, et membre du Sénat, né à Arras (Pas-de-Calais) le 5 novembre 1839, fils d'un officier supérieur, fit ses études au lycée St-Louis à Paris, entra en 1859 à l'Ecole normale supérieure, fut reçu agrégé d'histoire en 1863, et fut successivement chargé de cours aux lycées de Douai, de Cahors et d'Angers, puis professeur titulaire (1866) au lycée de Versailles. M. Maze s'était fait connaître, d'autre part, par quelques publications : *La France du XVII^e au XIX^e siècle* (1864); *La République des Etats-Unis d'Amérique* (1869); *Kléber* (1869); par l'appui qu'il donna à la candidature de Jules Favre contre Rochefort en 1869, et par son opposition au plébiscite, lorsqu'il fut désigné par le gouvernement de la Défense nationale pour le poste de préfet des Landes (6 septembre 1870). M. Maze remplit ces fonctions jusqu'au 8 avril 1871, et quitta l'administration pour reprendre sa chaire à Versailles. En 1873, il soutint, dans les journaux, la candidature de M. de Rémusat contre

celle de M. Barodet. Nommé, en 1875, professeur d'histoire au lycée Fontanes à Paris, il se présenta à la députation, comme candidat républicain modéré, le 21 décembre 1879, dans la 2^e circonscription de Versailles, en remplacement de M. Journauld, décédé. Il fut élu député par 4,625 voix (6,913 votants, 12,026 inscrits), contre 1,302 à M. H. Buffenoir, républicain socialiste. M. Maze siégea sur les bancs de la gauche républicaine, fit inscrire (décembre 1880) l'instruction morale et civique au nombre des matières enseignées dans les écoles primaires, et vota avec la majorité opportuniste. Réélu, le 21 août 1881, par 5,239 voix (8,410 votants, 12,123 inscrits), contre 1,462 à M. Edmond Lepelletier, il soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et parla fréquemment sur les questions d'enseignement primaire et secondaire. En 1882, il déposa une proposition de loi sur les sociétés de secours mutuels, et en fut le rapporteur (mars 1883). Il intervint encore dans les débats sur l'expédition du Tonkin (1884), et fut nommé membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur la liste opportuniste de Seine-et-Oise, il échoua avec 25,431 voix (119,995 votants). Mais il profita de l'élection sénatoriale complémentaire du 4 avril 1886, motivée par le décès de M. Gilbert-Boucher, pour se faire élire sénateur de Seine-et-Oise, par 752 voix (13,309 votants), contre 594 à M. Sainte-Beuve, 317 à M. Hèvre, radical, et 63 à M. Deroisin. M. Maze suivit au Sénat la même ligne politique qu'à la Chambre; il s'est fait une sorte de spécialité des questions de mutualité, qu'il a souvent traitées à la tribune parlementaire. Il a voté, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. M. Maze est gendre de l'économiste Adolphe Blanqui et membre de la Société d'économie politique.

MAZÉ-LAUNAY (CHRISTIAN-JOSEPH-MARIE), représentant en 1849, né au Conquet (Finistère) le 14 décembre 1794, mort à Brest (Finistère) le 1^{er} août 1853, négociant dans cette dernière ville, fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Finistère à l'Assemblée législative, le 5^e sur 13, par 55,700 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits). Il siégea à droite, dans les rangs des conservateurs, et s'associa à tous les votes de la majorité. Il rentra dans la vie privée en 1851.

MAZEAU (CHARLES-JEAN-JACQUES), représentant en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Dijon (Côte-d'Or) le 1^{er} septembre 1825, fit ses études de droit et fut reçu docteur dans sa ville natale. Il remplit à Paris auprès de M^e Paul Fabre les fonctions de secrétaire, et acheta, en 1856, la charge de Martin (de Strasbourg) avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. Il collabora à plusieurs journaux judiciaires, au *Dictionnaire général de la politique*, entra dans le conseil de son ordre en 1865, et en devint le secrétaire (1866) et le premier syndic (1873). Membre du conseil général de la Côte-d'Or, pour le canton de Gevrey-Chambertin, depuis novembre 1869, il obtint sa réélection au même conseil le 8 octobre 1871. Le 2 juillet précédent, il avait été élu représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée natio-

nale, le 2^e et dernier, par 39.775 voix (73.216 votants, 116.813 inscrits), en remplacement de M. Tridon démissionnaire. Republicain modéré, il siégea à la gauche républicaine, fit partie de nombreuses commissions dont il fut parfois rapporteur, parla sur les questions d'administration et d'affaires (notamment sur l'organisation du conseil d'Etat), soutint le gouvernement de Thiers, et vota *pour* l'amendement Bartlie, *contre* le pouvoir constituant, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Walton et Pascal Duprat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Candidat heureux, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales, il devint sénateur de la Côte-d'Or, par 457 voix (795 votants), siégea comme précédemment à gauche, combattit le gouvernement du Seize-Mai, et *opina contre* la demande de dissolution de la Chambre (juin 1877). Il se prononça ensuite *pour* le ministère Dufaure et les cabinets qui suivirent, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* la réforme du personnel de la magistrature, *pour* le divorce, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Réélu, le 6 janvier 1885, par 793 voix (998 votants), il suivit la même ligne de conduite, appuya la politique opportuniste, vota *pour* l'expulsion des princes, et entra, le 30 mai 1887, dans le cabinet Rouvier avec le portefeuille de la Justice. Interpellé, le 10 novembre 1887, par MM. de Douville-Maillefeu et Piou qui demandaient si une information judiciaire était ouverte sur les révélations produites à l'audience dans le procès Caffarel-Limouzin contre M. Wilson (*Voy. ce nom*), M. Mazeau, après quelques tergiversations, donna au procureur-général l'ordre d'informer immédiatement. La crise présidentielle étant ouverte à la suite de ces incidents, M. Mazeau donna sa démission, avec ses collègues du cabinet, le 30 novembre; le *Journal officiel* du 1^{er} décembre refusa la démission des ministres à l'exception de celle de M. Mazeau, dont la retraite était irrévocable. Il reprit sa place au Sénat, continua de voter avec la majorité, et se prononça, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MAZENOD (CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE DE), sénateur du second Empire, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 1^{er} août 1782, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 21 mai 1861, issu d'une famille provençale de noblesse de robe, étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, entra dans les ordres en 1811, et dirigea ce séminaire pendant deux ans. De retour à Aix, il fonda une congrégation de missionnaires, qui fut reconnue par le pape en 1826. Grand-vicaire de son oncle évêque de Marseille (1829), il provoqua, sous le gouvernement de Louis-Philippe, un long conflit entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique pour avoir été sacré (1832) évêque *in partibus* d'Icosie par Grégoire XVI, sans l'autorisation du gouvernement. Cette querelle dura plus d'un an, et un grand nombre d'évêques prirent le parti de M. de Mazenod, qui séjourna quelque temps à Tunis comme vicaire apostolique. Louis-Philippe, ayant reçu son serment, le nomma (1837) évêque de Marseille. En 1844, M. de Mazenod publia une *Réclamation*

adressée au roi, à son conseil et aux Chambres législatives, au sujet de la loi sur l'instruction secondaire. Un décret impérial du 24 juin 1856 l'appela au Sénat, où il siégea, dans le parti catholique, jusqu'à sa mort (mai 1861). Officier de la Légion d'honneur.

MAZERAT (LOUIS-FRANÇOIS), représentant en 1871, né à Nentron (Dordogne) le 22 septembre 1817, mort à Périgueux (Dordogne) le 2 mai 1881, avocat, sportsman distingué, d'opinions libérales, se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Dordogne, le 22 juin 1857; il échoua avec 6.974 voix, contre 14.967 à l'élu officiel, M. Dusolier; il ne fut pas plus heureux le 1^{er} juin 1863, avec 6.446 voix, contre 14.685 à l'élu officiel, M. Welles de Lavalette, député sortant, et 2.801 à M. de Belhade. Vice-président du conseil général de la Dordogne, il entra au parlement le 8 février 1871, comme représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, élu, le 2^e sur 10, par 77.545 voix (97.443 votants, 142.476 inscrits). Il siégea au centre droit et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

MAZERON (LOUIS-MARIE-GABRIEL), député de 1882 à 1885, né à Auzances (Creuse) le 9 octobre 1847, étudia le droit, et se fit recevoir avocat. Le décès de M. Fourot ayant déterminé une vacance dans la 1^{re} circonscription d'Aubusson (Creuse), M. Mazeron fut élu député à sa place, le 11 juin 1882, par 4.653 voix (9.321 votants, 15.201 inscrits), contre 4.182 à M. Gardavaux, ancien sous-préfet, et 395 à M. Girodias. Il prit place à gauche, déposa (février 1884) un amendement à la loi municipale relatif au vote des électeurs absents (rejeté), fit partie jusqu'à la fin de la législature de la majorité opportuniste, et ne fut pas réélu aux élections de 1885.

MAZET (ETIENNE-MARIE-AMÉDÉE), député de 1846 à 1848, né à Sainte-Croix-du-Mont (Gironde) le 7 novembre 1800, mort à la Réole en 1876, étudia le droit à Poitiers, et se fit inscrire au barreau de cette ville en 1826. Il entra dans la magistrature en 1832 comme juge de paix à la Réole, fut nommé, en 1843, juge au tribunal de première instance de cette ville, et fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 9^e collège de la Gironde (la Réole) par 214 voix (425 votants, 498 inscrits), contre 206 à M. Henri de Lur-Saluces. M. Mazet siégea dans la majorité conservatrice jusqu'à la révolution de février. Le gouvernement de L. Napoléon lui confia, en 1849, les fonctions de juge d'instruction à la Réole; en 1866, M. Mazet devint président du même tribunal et, le 30 août 1871, il fut admis à la retraite, en cette qualité, avec le titre de président honoraire.

MAZULINE (VICTOR PETIT-FRÈRE), représentant du peuple en 1848, né à Port-Royal (Martinique) le 21 juillet 1789, mort à Paris le 28 janvier 1854, homme de couleur, né de père et mère esclaves, quitta son île natale en 1802, avec son maître, M. Mottet, chef d'escadron de gendarmerie, et le suivit aux Etats-Unis, puis en France où cet officier mourut dans la misère au Val-de-Grâce. Mazuline resta quelque temps sans place et finit par entrer au service

de M. Henrion de Pansey qui l'attacha spécialement à la personne de sa fille. Cette dernière ayant épousé le vicomte de Pernety, pair de France, Mazuline suivit sa jeune maîtresse, à laquelle il ne cessa de donner des preuves d'attachement et de fidélité. Il épousa la femme de charge du vicomte de Pernety, une blanche, qui lui donna une petite fille. Grâce à la bienveillance de ses maîtres, celle-ci fit d'assez bonnes études, passa ses examens de capacité à l'Hôtel de Ville et alla enfin fonder un pensionnat à la Martinique. Plus tard, elle contribua beaucoup, dit-on, à l'élection de son père. Ce dernier, qui avait quitté le service de M. de Pernety et était devenu rentier à Paris, fut en effet élu, le 23 avril 1848, représentant suppléant de la Martinique à l'Assemblée constituante, par 18,504 voix (20,698 votants); M. Schœlcher ayant opté pour la Guadeloupe, Mazuline fut admise de suite à siéger à sa place. Il vota *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, et, ayant obtenu un congé, ne prit aucune part aux votes ultérieurs. Il ne fut pas réélu à la Législative. Mazuline avait acquis une certaine notoriété dans le quartier du Luxembourg, grâce à sa couleur et aux dimensions de ses boucles d'oreilles d'or.

MAZURE (FRANÇOIS-ANTOINE-NAPOLÉON), représentant en 1871, né à Niort (Deux-Sèvres) le 6 août 1802, mort au château du Frasne (Deux-Sèvres) le 18 avril 1889, fils d'un chef de bureau de la préfecture à Niort, entra à l'École polytechnique en 1822, passa à l'École d'application de Metz, et fut nommé lieutenant dans les pontonniers à Strasbourg. Lieutenant au 1^{er} d'artillerie de Douai (1832), il fit la campagne de Belgique avec le grade de capitaine, fut cité à l'ordre du jour, décoré, placé au comité d'artillerie à Paris, et devint (1838) aide-de-camp du général directeur. Détaché à Vincennes (1842), il fut envoyé au 4^e d'artillerie à Lyon, fut promu chef d'escadron au 5^e d'artillerie (1846), lieutenant-colonel au 9^e (1851), puis chargé du commandement de l'artillerie de Vincennes. Colonel (24 février 1854) et directeur de la comptabilité des arsenaux, il dirigea le parc de siège en Crimée, revint deux mois en France en convalescence du choléra, reprit son poste devant Sébastopol deux jours avant la prise de la ville (9 septembre), et fut nommé général de brigade. Il commanda l'artillerie à Douai en 1856, l'École d'application de Metz en 1857, entra au comité d'artillerie en 1859, et fut appelé en mai aux fonctions de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Italie, où il resta, après la paix, comme commandant de l'artillerie du corps d'occupation à Rome. De retour en France en 1861, il devint inspecteur général de son arme, organisa l'arsenal de Bourges, et fut porté au cadre de réserve en 1867. Lors de la guerre franco-allemande, il offrit son épée au gouvernement de la Défense nationale qui le plaça (13 septembre 1870) à Lyon, à la tête de la 19^e division militaire. Il se trouva bientôt en conflit d'attributions avec le préfet, M. Challemeil-Lacour, qui le fit enfermer à la préfecture, puis à la prison de Saint-Joseph; il ne fut délivré, en octobre, que sur l'ordre exprès de Gambetta, qui le chargea d'organiser la défense de la place de Bourges. Le 8 février 1871, le général Mazure fut élu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, par 40,315 voix sur 56,073 votants et 100,005 ins-

crits. Il siégea à droite, fut rapporteur de plusieurs commissions, coopéra aux tentatives de restauration monarchique, parla sur les questions militaires et contre le transfert des pontonniers de l'artillerie au génie, et vota *contre* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service militaire de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles. Le général Mazure ne se représenta pas après cette législature. Officier de la Légion d'honneur (1855), commandeur (mai 1859), grand officier (1866).

MAZURIÉ DE PENNARECH (PIERRE-LOUIS), député en 1789, né à Landerneau (Finistère) le 9 avril 1732, mort à une date inconnue, était négociant-armateur à Morlaix avant la Révolution. Maire de Morlaix en 1782, et premier juge-consul en 1788, député de Morlaix aux Etats de Bretagne en février 1789, il fut élu, le 14 avril 1789, député du tiers-état des sénéchaussées de Lannion et de Morlaix aux Etats-Généraux. Il prêta le serment du Jeu de paume, siégea silencieusement dans la majorité, et fut en congé depuis le 6 mai 1790.

MÉALLET. — Voy. FARGUES (COMTE DE).

MÉAUDRE (CHARLES-ADRIEN), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1822 à 1827, né à Saint-Germain-Laval (Loire) le 4 septembre 1755, mort à une date inconnue, « fils de noble Jacques Méandre, conseiller au bailliage de Montbrison, résidant audit Saint-Germain, et de dame Françoise Pirot », fut membre de l'assemblée provinciale de Rhône-et-Loire. Partisan de la Révolution, il devint procureur-syndic du district de Roanne, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 117 voix (214 votants); il ne s'y fit point remarquer. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture de la Loire (22 germinal an VIII), et exerça ces fonctions pendant une grande partie de la durée de l'Empire. Le 11 mai 1815, il fut envoyé à la Chambre des Cent-Jours comme représentant du grand collège de la Loire, par 47 voix sur 51 votants. A la seconde Restauration, il fut successivement élu député par le 2^e arrondissement électoral de la Loire (Roanne), le 15 février 1822, avec 117 voix (223 votants, 239 inscrits), contre 100 voix à M. de Pradt, archevêque, en remplacement de M. Populle, démissionnaire; le 13 novembre 1822, par 169 voix (181 votants, 279 inscrits); le 25 février 1824, par 139 voix (228 votants, 270 inscrits), contre 53 voix à M. Berchoux-Monceau et 18 à M. Dumarais. Il siégea constamment dans la majorité royaliste.

MÉAULLE (JEAN-NICOLAS, CHEVALIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) le 16 mars 1751, mort à Gand (Belgique) le 10 octobre 1826, était d'une famille originaire de Normandie; son père, riche agriculteur, avait acquis, vers 1777, une partie de l'ancien château de Saint-Aubin, ancienne propriété des ducs de la Trémoille. Ses études juridiques terminées à Rennes, il alla s'établir comme avocat à Châteaubriant, et conquit au barreau un rang distingué. Très populaire dans le pays, il fut, à la Révolution, successivement élu commandant de la garde nationale, juge,

président du tribunal de Châteaubriant, et administrateur du département. Elu député suppléant à la Législative, il ne fut pas appelé à y siéger. Le 5 septembre 1792, le département de la Loire-Inférieure l'envoya, le 1^{er} sur 8, à la Convention nationale, par 256 voix (476 votants). C'était lui qui avait conseillé aux électeurs de nommer aussi l'oratorien Fouché, dont la notoriété était alors toute locale. Méaulle prit place à la Montagne. Il se prononça *contre* l'appel au peuple et *contre* le sursis, dans le procès du roi, et, sur la peine, il répondit : « Je ne puis soustraire le plus grand des coupables à la peine qu'il a méritée; je vote pour la mort. » Adversaire personnel de Marat, il imputa à ses conseils les pillages commis le 25 février 1793, pillages dont Robespierre, le lendemain 26, attribua la responsabilité aux royalistes, et fit adopter un décret chargeant le ministre de la Justice de faire poursuivre « les auteurs et les instigateurs de ces délits ». Marat désavoua comme faux cinq des numéros incriminés de *L'Ami du peuple*, et fut acquitté. Dans l'orageuse séance du 16 mai suivant, Méaulle s'éleva contre diverses arrestations. La veille du 31 mai, il fut élu secrétaire de la Convention avec Ducos et Durand-Maillanne; et son nom figure comme membre du bureau, parmi les sept signatures qui sont au bas de la déclaration des *Droits de l'homme et du citoyen*. Le 14 juin, à propos de l'article 9 de la Constitution, il opina contre l'institution des députés suppléants; il intervint encore sur le chapitre XIII intitulé « du Conseil exécutif », articles 2 et 3. Elu membre du comité de sûreté générale le 16 juin, il prit peu de part à ses délibérations; ayant été envoyé en mission, le 24, dans les départements de l'Ouest, il suivit la marche de l'armée républicaine, à la poursuite des Vendéens dans leur retraite sur Granville. Puis, un arrêté du 9 nivôse an II désigna Méaulle pour remplacer Collot-d'Herbois dans les deux départements du Rhône et de la Loire; il adressa de Lyon plusieurs lettres à la Convention. Mais bientôt, sur sa demande, il reçut une nouvelle mission, dans l'Ain; là il fit mettre plus de deux cents personnes en liberté, tout en demandant qu'on jugeât rapidement par des commissions populaires. Il parcourut encore les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de la Lozère, et, de retour à Paris, fut, pour la seconde fois, membre du comité de sûreté générale. Aux premiers symptômes de la réaction qui suivit le 9 thermidor, Méaulle tenta de combattre dans la Convention les tendances nouvelles; comme beaucoup de ses collègues, il se trouva en butte aux accusations et aux dénonciations du parti dominant alors, mais il se justifia avec talent et avec succès. Réelu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 128 voix (232 votants), il sortit de cette assemblée en l'an V, et fut envoyé dans la Meuse en qualité de commissaire du gouvernement. L'année suivante, il fut nommé par ce département juge au tribunal de cassation, et, le 17 messidor an VIII, il devint commissaire près le tribunal criminel de Gand. Il resta dans la magistrature pendant toute la durée de l'Empire comme procureur général à la cour de Bruxelles. En 1814, il quitta Hambourg avec le corps d'armée du prince d'Eckmühl, et, sous des habits de chef de bataillon, gagna Gand où il resta jusqu'aux Cent-Jours. Rentré alors en France, il fut nommé conseiller à la cour de Rennes, mais refusa ces fonctions. Proscrit comme régicide par la loi du 12 janvier 1816, il revint se fixer

à Gand. Son fils, Hyacinthe Méaulle, alors avocat à Rennes, demanda un passeport pour l'y rejoindre, le 29 février 1816; le préfet d'Ille-et-Vilaine écrivait à cette occasion : « Je crois qu'il est plutôt bon que fâcheux que le sieur Méaulle quitte la France. » Revenu à Rennes, le fils demanda en vain le 15 janvier 1819 le retour de son père, qui mourut à Gand à 75 ans. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et chevalier de l'Empire le 20 août 1809.

MÉAULLE (HYACINTHE-CHARLES), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 7 juillet 1795, mort au château des Rouxnières (Ille-et-Vilaine) le 28 mars 1890, fils du précédent, se fit inscrire en 1820 au barreau de Rennes, où il ne tarda pas à acquérir de la réputation et dont il fut plusieurs fois bâtonnier. On le remarqua surtout dans l'affaire du capitaine Bellot, accusé d'avoir fait la traite des nègres sur les côtes d'Afrique, et dans celle du professeur Sarget, diffamé par un journal local. Dans ses plaidoiries, il attaqua la politique de M. Guizot, blâma ses complaisances pour les ministres anglais, et combattit ce qu'on appelait alors la liberté d'enseignement. Il devint ainsi l'un des chefs les plus écoutés du parti libéral. Le 24 février 1848, il forma, dans le conseil municipal de Rennes, un comité révolutionnaire qui s'empara de la préfecture, proclama la République et administra la ville. Elu représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 4 juin 1848, en remplacement de M. de Lamartine qui avait opté pour la Seine, par 37,436 voix (72,601 votants, 151,768 inscrits), M. Méaulle fit partie du comité des affaires étrangères, et vota en général avec le parti Cavaignac, pour les poursuites contre L. Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, et *pour* l'interdiction des clubs. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il avait fait une opposition discrète au prince-président. Non réelu à la Législative, il retourna reprendre sa place au barreau de Rennes. Marié, en 1820, avec Mlle Constance Divel, il a célébré en 1880 ses noces de diamant. Chevalier de la Légion d'honneur en 1888, il est mort deux ans après, à 95 ans; il était, depuis cinquante ans, maire de Châtillon-en-Vendelais (Ille-et-Vilaine).

MEAUX (CAMILLE-AUGUSTIN DE), député de 1815 à 1816, de 1824 à 1830, né à Montbrison (Loire) le 15 juillet 1771, mort à la Trappe d'Aiguebelle (Savoie) le 15 juin 1849, d'une famille de vieille noblesse, branche de la maison de Coucy, propriétaire, maire de Montbrison et conseiller général du département, fut élu, le 22 août 1815, député du collège de département de la Loire, par 89 voix (171 votants, 234 inscrits). Il siégea dans la majorité ultra-royaliste de la Chambre introuvable, ne se représenta pas l'année suivante, et resta éloigné pendant quelques années de la scène politique. Candidat aux élections du 25 février 1824, il échoua dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Loire (Montbrison), avec 44 voix, contre 81 à l'élu, M. Batault de Pommerol; mais il fut élu huit jours après, le 6 mars, par le grand collège du même département, avec 77 voix (114 votants, 298 inscrits), et fut réelu, le 24 novembre 1827, par

82 voix (114 votants et 189 inscrits). M. de Meaux ne cessa de voter avec la majorité ministérielle et fut des 300 fidèles de M. de Villèle. Un de ses biographes remarque que, pour ne pas laisser de doute sur ses opinions, M. de Meaux avait été se loger, rue de l'Université, à l'*Hôtel des Ministres*. Il soutint le ministère Polignac contre les 221, et ne fut pas réélu en juin 1830. Il renoua dès lors à la politique pour se consacrer à des œuvres religieuses.

MEAUX (MARIE-CAMILLE-ALFRED, VICOMTE DE), représentant en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Monthon (Loire) le 18 septembre 1830, de la famille du précédent, gendre de Montalibert, collabora dans sa jeunesse au *Correspondant*, puis s'occupa de politique et se présenta, le 1^{er} juin 1863, comme candidat de « l'opposition libérale » au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Loire; il échoua, avec 7,553 voix contre 17,853 à l'élu officiel, M. Bouchetal-Laroche, et ne fut pas plus heureux le 24 mai 1869, avec 10,402 voix, contre 16,858 au député sortant, M. Bouchetal-Laroche, réélu. Conseiller municipal de Monthon, il signa, en septembre 1870, une proclamation aux habitants qui adhéraient à la République, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 11, par 48,988 voix (89,275 votants, 143,320 inscrits). Il prit place au centre droit, devint secrétaire de l'Assemblée, fut rapporteur des préliminaires de paix, du projet pour la suppression de la garde nationale, du projet d'enquête sur le 18 mars, de la loi sur la municipalité de Lyon (c'est à cette occasion que M. Le Royer (*l'oy. ce nom*) employa le mot « bagage » qui amena la démission de M. Grévy), vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour la loi des maires, et, membre de la commission des lois constitutionnelles, les repoussa (25 février 1875). Ce ne fut donc pas sans un certain étonnement qu'on le vit entrer, le 10 mars suivant, dans le cabinet chargé de les appliquer, avec le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce; dans un discours qu'il prononça à la chambre de commerce de Saint-Etienne, un mois après, il parut du moins se résigner au gouvernement de fait; aussi la droite refusa-t-elle de le porter sur la liste des sénateurs inamovibles. Il fut élu sénateur de la Loire, le 30 janvier 1876, par 205 voix (393 votants). Lors des élections législatives du 20 février suivant, il recommanda, par une circulaire, à tous les agents sous ses ordres, de respecter et de faire respecter la liberté des suffrages. Il quitta le ministère le 8 mars suivant, et, au Sénat, prit place à l'extrême-droite. Après l'acte du 16 mai, il reprit son portefeuille dans le ministère de Broglie-Fourton jusqu'au 22 novembre 1877, et, cette fois, recommanda à ses agents de soutenir de tout leur pouvoir les candidats du Maréchal. Conseiller général de Saint-Georges-en-Couz (Loire), M. de Meaux échoua au renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, avec 117 voix sur 390 votants. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice de la Loire, il échoua avec 49,734 voix sur 116,857 votants. Il a publié : *la Révolution et l'Empire 1789-1815* (1867 et 1868); *Les luttes religieuses au XVI^e siècle* (1879).

MÉCHIN (ANTOINE-ALEXANDRE), député en 1789, né à Bouin (Vendée) le 13 janvier 1746, mort à Machecoul (Loire-Inférieure) le 11 mars 1793, entra dans les ordres, et fut nommé,

en 1786, curé de Brains (Loire-Inférieure). Les députés suppléants du clergé de la sénéchaussée de Nantes ayant refusé de remplacer les députés démissionnaires, on procéda à de nouvelles élections le 25 septembre 1789, et l'abbé Méchin fut élu député-suppléant du clergé aux États-Généraux; le dernier titulaire élu, Maisonneuve, ayant encore donné sa démission, l'abbé Méchin fut appelé à siéger à la Constituante (23 octobre 1789). Il prêta le serment civique le 3 janvier 1791, mais il le rétracta deux jours après, et, comme on avait refusé de l'entendre, il publia dans le *Journal ecclésiastique* sa lettre de rétractation. De retour à Brains après la session, il prêta de nouveau serment pour rester curé constitutionnel, et reçut un certificat de civisme. On a raconté que trois habitants du pays, pris par les insurgés des environs de Machecoul en mars 1793, rachetèrent leur vie en livrant l'ancien curé schismatique de Brains; quoi qu'il en soit de cette tradition, M. Méchin périt massacré à Machecoul dans une des rues de la ville.

MÉCHIN (ALEXANDRE-EDME, BARON), député de 1819 à 1831, né à Paris le 18 mars 1772, mort à Paris le 20 septembre 1849, était fils d'un commis au ministère de la Guerre. Partisan de la Révolution, jacobin en 1790, il se lia avec les Girondins, fut proscrit au 31 mai 1793, rentra après le 9 thermidor, et accompagna Fréron dans sa mission du Midi en l'an III. Au retour, il fut nommé chef du cabinet de Bénézech, ministre de l'Intérieur, fut envoyé à Malte (juillet 1798) en qualité de commissaire du Directoire en remplacement de Regnault de Saint-Jean-d'Angely; mais, étant passé par l'Italie pour se rendre à son poste, il fut arrêté à Viterbe dans une émeute, avec sa femme, « une des plus belles personnes de son temps », remarque un biographe. Il revint en France, fut nommé préfet des Landes (an IX), de la Roër (an X), de l'Aisne (an XIII), du Calvados (1810), et créé baron de l'Empire le 31 décembre 1809. Révoqué à la Restauration, il fut, aux Cent-Jours, préfet d'Ille-et-Vilaine (6 avril 1815), jusqu'au retour des Bourbons. En 1816, il ouvrit une maison de banque, et, le 11 septembre 1819, fut élu député du grand collège de l'Aisne, par 573 voix sur 1,089 votants et 1,495 inscrits. Il prit place à la gauche, dont il devint un des orateurs les plus mordants et les plus actifs, vota pour l'admission de Grégoire, contre les lois d'exception, contre la nouvelle loi électorale, etc. Réélu, le 25 février 1824, dans le 4^e arrondissement électoral de l'Aisne (Soissons) par 208 voix sur 404 votants et 443 inscrits, contre 195 à M. de Nicolaï, il reprit son opposition contre le ministère Villèle, combattit (avril 1824) le projet de conversion des rentes, et vit son mandat renouvelé, le 17 novembre 1827, par 195 voix sur 295 votants et 343 inscrits, contre 73 à M. Morel, président de tribunal, et 18 au comte de Labédoyère. Le baron Méchin signa l'adresse des 221 contre le ministère Polignac, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 251 voix sur 344 votants et 388 inscrits, contre 68 au comte de Chamisso. Il coopéra à l'établissement du gouvernement de juillet, qui le nomma préfet du Nord; soumis de ce chef à la réélection, il vit son mandat confirmé, le 20 décembre 1830, par 268 voix sur 342 votants. Il ne revint pas à la Chambre aux élections de 1831, fut nommé conseiller d'Etat, et fut mis à la retraite, comme tel, le 12 mai 1840. On a de lui des brochures politiques et une traduction en vers de *Juvénal* (1827).